



**COMPTE-RENDU**  
de la réunion du conseil municipal  
du 30 juillet 2020

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Finances** : Renouvellement du contrat pour la fourniture d'électricité sur le site du Vivier,
- 3) **Patrimoine** : Location du logement 3, avenue Ambroise Croizat
- 4) **Finances** : Convention 30 millions d'amis,

**Questions diverses**

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. PORTAS Jacques – GROSJEAN Roger - TEMPESTINI Serge.

Mmes ALEXANDRE Monique – PETIT Franciane – BONNETIER Paulette – JUMEAUX Astrid –  
LEVANDOWSKI Martine

**ETAIENT REPRESENTES :**

FORET Pascal par GROSJEAN Roger

VIOT Hugues par TEMPESTINI Serge

MAILLARD Cédric par LEVANDOWSKI Martine

MEY James par PORTAS Jacques

**ETAIENT ABSENTS :**

PIERRET Fabrice – GAUDET Stéphanie – SALENGROS Martine

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Monsieur le Maire propose d'ajouter quatre délibérations à l'ordre du jour :

- Intercommunalité : Désignation de délégués dans les commissions CCPC,
- Finances : Vente du compacteur,
- Finances : Vente du semoir,
- Finances : Suites judiciaires pour les loyers impayés - THIERCY Renaud

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de modifier l'ordre du jour.

### **Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.**

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### **Affaire 2 : Finances : Renouvellement du contrat pour la fourniture d'électricité sur le site du Vivier**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat pour la fourniture d'électricité avec EDF pour le site du Vivier pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

### **Affaire 3 : Patrimoine : Location du logement 3, avenue Ambroise Croizat**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de louer le logement 3, avenue Ambroise Croizat à Madame SWIDER Sabrina à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 pour un loyer mensuel de 360 € et d'accorder le loyer du mois d'août 2020 à titre gratuit.

### **Affaire 4 : Finances : Convention 30 millions d'amis**

Dans le cadre de la gestion des populations de chats errants, la commune peut solliciter l'aide de la fondation 30 Millions d'amis. Cette association propose une convention dans laquelle la commune s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix pour, 2 abstentions et 9 voix contre), décide de ne pas signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis.

### **Affaire 5 : Intercommunalité : Désignation de délégués dans les commissions de la communauté de communes Picardie des Châteaux**

Lors du prochain conseil communautaire, les membres de la communauté de communes Picardie des Châteaux seront amenés à désigner les représentants auprès des différents syndicats et des différentes commissions internes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de positionner les membres sur les délégations et commissions comme suit :

- ↳ SIRTOM du Laonnois :  
Franciane PETIT – Jacques PORTAS
- ↳ Syndicat Mixte du Pays Chaunois :  
Monique ALEXANDRE – Hugues VIOT – Franciane PETIT
- ↳ Comité technique :  
Jacques PORTAS
- ↳ Commission Locale d'évaluation des charges Transférées :  
Jacques PORTAS – Roger GROSJEAN
- ↳ Commission intercommunale des impôts directs  
Martine SALENGROS
- ↳ Travaux – Gestion équipement communautaires, mutualisation :  
Serge TEMPESTINI – Roger GROSJEAN
- ↳ Enfance – Jeunesse :  
Franciane PETIT – Astrid JUMEAUX – Hugues VIOT
- ↳ Culture – Tourisme et Loisirs :  
Franciane PETIT – Astrid JUMEAUX – Hugues VIOT

### **Affaire 6 : Finances : Vente du compacteur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente le compacteur pour un montant minimum de 750 euros.

### **Affaire 7 : Finances : Vente semoir**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente le semoir pour un montant minimum de 400 euros.

### **Affaire 8 : Finances : Suites judiciaires pour les loyers impayés – THIERCY Renaud**

Maitre Fabien PAILLIE nous a transmis les pièces du dossier de Monsieur THIERCY Renaud concernant les loyers impayés pour le local sur le site du Vivier. L'audience se tiendra le 5 octobre 2020 à 14 heures au tribunal judiciaire de Laon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- ↳ à ester en justice dans le dossier concernant Monsieur THIERCY Renaud pour
  - obtenir l'expulsion et récupérer les locaux,
  - se faire payer l'arriéré de loyer.
  
- ↳ à se faire assister d'un avocat via l'assistance juridique de l'assurance dans le cadre de cette affaire.

### **Questions diverses**

Monsieur TEMPESTINI précise qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les remplacements et les nouvelles installations de chaudières fioul seront interdits. Les sites concernés par ce système de chauffage sont les salles au Vivier, la mairie et l'école.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25*

Le Maire,



Jacques PORTAS